

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-116

L'an deux mille dix-neuf, le 27 septembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 septembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 21
 votants : 28

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et M. Pierre DAVID.

OBJET :

Décisions prises en
application de l'Article
L.5211-10 du Code Général
des Collectivités
Territoriales

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Pierre ROUX donne pouvoir à Isabelle BARRY
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Sylvie COLETTE donne pouvoir à François BOISSERIE
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Michel ANDRIEUX

Rapporteur : I. BARRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté des Décisions suivantes :

- 2019-071 : Marché d'assurance – lot n°1 – Dommages aux biens et annexes – Avenant technique n°3 et n°4.
- 2019-072 : Logement sis Le Bourg – 87500 Le Chalard – Remplacement de la chaudière.
- 2019-073 : Marché au cadran – Fourniture de mobilier.
- 2019-074 : Maison de l'enfance – Installation d'une climatisation.
- 2019-075 : Construction d'un marché au cadran – Avenant n°1 au marché de travaux des lots n°12 et n°18.
- 2019-076 : Convention de prestation de service dans le cadre du projet de construction du marché au cadran.
- 2019-077 : Convention avec la CAF – Adhésion au service Aides Financières d'Action Sociale (AFAS).
- 2019-078 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur et Madame Gilbert AUDEVARD.
- 2019-079 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Marie-Annick AUTHIER.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190927-DC201954258-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 2019-080 : Attribution d'un marché de transports de personnes pour des activités scolaires et périscolaires.
- 2019-081 : Construction d'un marché au cadran – Avenant n°1 au marché de travaux du lot n°10 – Avenant n°2 au marché de travaux du lot n°3.
- 2019-082 : Collégiale du Moustier – Contrat de maintenance des extincteurs.
- 2019-083 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Daniel DEZON.
- 2019-084 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Pierre-Paul HEISER.
- 2019-085 : Acceptation de don pour occupation précaire des terres au bois du lac du GAEC ROBERT.
- 2019-086 : Restauration de la Tour du Plô – Attribution des marchés de travaux.
- 2019-087 : Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux d'une salle à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse avec l'Association « Union Musicale de Saint-Yrieix » pour la période du 10 septembre 2019 au 14 juillet 2020.
- 2019-088 : Cinéma AREVI – Diffusion des séances du Royal Opéra House pour la saison 2019-2020.
- 2019-089 : Indemnisation sinistre SPA Villasport du 8 juin 2017 – 2^{ème} acompte.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190927-DC201954258-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.